



VILLE  
DE  
**LA FARLEDE**  
VAR

☎: 04 94 27 85 87  
☎: 04 94 27 85 70  
www.lafarlede.fr

## ARRETE N° UM/2022/12

### Prescrivant la procédure de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme révisé de la commune de La Farlède

**Le Maire de La Farlède,**

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-36 et suivants,

**VU** la révision N°1 du Plan Local d'Urbanisme de LA FARLEDE approuvée le 01/06/2021,

**CONSIDERANT** les actions engagées par la commune afin de respecter ses obligations en matière de réalisation de logements sociaux,

**CONSIDERANT** les actions engagées par la commune dans le cadre du développement de l'habitat notamment social,

**CONSIDERANT** la nécessité de rectifier les dispositions du PLU en cas d'erreur matérielle,

**CONSIDERANT** que la commune souhaite faciliter le renouvellement de bâtis anciens et énergivores pour notamment maintenir et soutenir l'emploi sur les sites existants,

**CONSIDERANT** que le PLU doit être compris de tous afin d'éviter les confusions ou autres interprétations,

**CONSIDERANT** que la commune souhaite mettre en place une réglementation cohérente avec la volonté de favoriser l'urbanisation des espaces d'ores et déjà artificialisés,

**CONSIDERANT** que les pièces annexes du PLU doivent être complètes et mises à jour,

**CONSIDERANT** que l'ensemble des modifications apportées ne sont pas de nature à :

- changer les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,
- réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance

AR. Préfecture  
31130049-20221005-UM\_2022\_12-AI  
Reçu le 18/10/2022

**CONSIDERANT** que le PLU peut faire l'objet d'une procédure de modification lorsque la commune envisage de modifier le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation,

## ARRETE

**ARTICLE 1** – En application de l'article L 153-37 du code de l'urbanisme, une procédure de modification n° 1 du PLU révisé est engagée.

**ARTICLE 2** – Le projet de modification concerne :

- Une précision rédactionnelle relative à la définition du logement social
- La réduction de l'emplacement réservé n°32
- La modification des dispositions générales du règlement
- La modification des dispositions du règlement de la zone 2AUS Les modifications des dispositions du règlement des zones UB, UC et secteur UCa
- La suppression du secteur UEd
- La rectification des pièces annexes

La liste des objets à modifier n'est pas exhaustive et est susceptible d'évoluer à la marge si d'autres évolutions apparaissent nécessaires.

**ARTICLE 3** – Le dossier sera transmis pour avis à M. le Préfet du Var, ainsi qu'aux autres personnes publiques associées (PPA) mentionnées aux articles L132-7, L132-9 et R132-5 du code de l'urbanisme, avant le début de l'enquête publique.

**ARTICLE 4** – Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n° 1 du PLU révisé auquel seront joints, le cas échéant, les avis des PPA et l'avis de l'Autorité Environnementale.

**ARTICLE 5** – A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification éventuellement amendé pour tenir compte de l'avis des PPA, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

**ARTICLE 6** – Conformément aux dispositions des articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

Fait à La Farède, le 05 octobre 2022

Le Maire  
M. Yves PALMIERI



po/ Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Préfecture du Var le 18 OCT. 2022  
de la publication le 19 OCT. 2022  
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication  
ou de sa notification



AR Prefecture
083-218300549-20221005-UM_2022_12-AI
Reçu le 18/10/2022

Hôtel de Ville - Place de la liberté - 83210 LA FARLEDE

Directeur Urbanisme Grands Projets  
Commande Publique  
Lilian CARDONA